

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

7^{ème} SLALOM DE LA VALLEE

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE Organise le 22 Août 2021 avec le concours de SPORT KARTING un slalom dénommé :

7^{ème} slalom de la Vallée

Cette compétition compte pour : la coupe de France des slaloms 2021, le challenge BFC des slaloms 2021 et les challenges ASA LURONNE, VED et STPI-SOREVI 2021.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne Franche-Comté sous le numéro en date du /2021.

Organisateur technique

Nom : ASA LURONNE

Adresse : 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr Claude CONDAMIN licence n° 0314/122813
Commissaires Sportifs :	Mr Jean-Pierre SIMON licence n° 0409/2746 Mme Monique FRANCE licence n° 0409/29181
Directeur de Course :	Mr Thierry COURANT licence n° 0409/16140
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC :	Mr Michel PISSARD licence n° 0409/5461
Commissaires Techniques responsable :	Mr André LALLEMAND licence n° 0411/55989
Commissaires Techniques :	Mr Serge BULIER licence n° 19678/0421 Mr Denis DERCHE licence n° 0314/33547
Commissaire Technique Stagiaire :	Daniel BOULOT licence n° 0409/296418
Chargés des relations avec les concurrents :	Mr Jean Marc DELOY licence n° 0409/6830 Mr Germain CHIPPAUX Licence n° 0409/47851
Chronométreurs :	ASA FRANCHE-COMTE
Responsable des commissaires :	Mme Marianne BASSO licence n° 0409/222364
Nombre de postes de commissaires	14
Nombre de commissaires	30
Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)	1
Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation	☒ oui ☐ non ?

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le	lundi 16 Août 2021 à 24.00 heures
Publication de la liste des engagés le	jeudi 19 Août 2021
Vérifications administratives et techniques le	samedi 21 août 2021 de 16h00 à 19h45 et le
Lieu	dimanche 22 Août 2021 de 6h30 à 8h00
	circuit de karting de la vallée,
	rue frisette à PUSEY
1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le	samedi 21 Août 2021 à 18h00
Lieu :	circuit de karting de la vallée,
	rue frisette à PUSEY
Affichage de la liste des concurrents autorisés	
à prendre part aux essais <u>chronométrés</u> à	à 8h20 sur le site
Essais non chronométrés	le dimanche 22 Août 2021 de 8h30 à 10h15
Essais chronométrés	le dimanche 22 Août 2021 de 10h15 à 12h00
Affichage de la liste des concurrents	
autorisés à prendre part à la course	à l'issue des essais chronométrés

Course :

- 1^{ère} manche le dimanche 22 Août 2021 de 13h15 à 14h45
- 2^{ème} manche le dimanche 22 Août 2021 de 15h00 à 16h30
- 3^{ème} manche le dimanche 22 Août 2021 de 16h45 à 18h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 22 Août 2021, 1/4 d'heures après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : sur le podium de départ et au parc concurrent.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : circuit de karting de la vallée, rue Frisette à PUSEY.

Podium et remise des prix le dimanche 22 Août 2021 à 19h00 près du magasin, circuit de karting de la vallée à PUSEY.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage DORMOY-FORD ;

Adresse RN 19 – 70000 VESOUL

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le dimanche 22 Août 2021 à 8h10

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : garage DORMOY FORD, lieu : RN 19 à VESOUL Voir Article 1.2p.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Respect de l'environnement : des sacs poubelle seront distribués aux vérifications, servez-vous en et ne les laisser pas trainer après la manifestation.

En dehors du parcours chronométré, roulez au pas.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Fabien MAUVAIS
33 Rue Charles FRECHIN
70200 LURE

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le lundi 16 Août 2021 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 220 €, réduits à 110 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 65, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130 dont 10 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC, Classic et Fol Car.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : additif le jour de l'épreuve
- Publicité optionnelle : additif le jour de l'épreuve

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 7^{ème} slalom de la Vallée a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des slaloms.

Départ : entrée de la piste de karting.

Arrivée : piste de karting.

Longueur du parcours 2000 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés sur les parkings du circuit de karting et seront accessibles à partir du samedi 21 Août 2021 à 16h00.

Les remorques devront être garées dans le pré contigu prévu à cet effet.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : au podium et au parc fermé.
- pendant les vérifications au parc des vérifications au podium et au parc fermé.
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée : au parc fermé d’arrivée au podium et au parc fermé.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu : podium de départ ; circuit de karting de la vallée, du samedi 21 Août 2021 de 17h00 à 20h00 et dimanche 22 Août 2021 de 6h00 à 20h00.

Téléphone permanence n° : 06 30 74 27 83

Centre de secours le plus proche : VESOUL

Lieu : VESOUL

Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

Quille de parcours renversée ou déplacée	=	3 secondes
Quille d’arrivée renversée ou déplacée	=	3 secondes
Porte manquée ou erreur de parcours	=	manche non prise en compte pour ce pilote.
Non respect du parc fermé	=	Hors course.
Départ prématuré	=	5 secondes.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des 3 manches.

Les classements provisoires seront affichés ¼ d'heure après l'arrivée du dernier concurrent.

lieu : podium et parc des concurrents.

Ils seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Sans objet.

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classements : le premier de chaque classe recevra 100€ en chèque, s'il y a moins de 3 partants dans la classe, il recevra 50€.

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum une coupe au scratch, au premier de chaque groupe y compris Loisir et à la première féminine.

NB : les prix ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.